

RAPPORT DU MAIRE



Synthèse de la présentation des faits saillants du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2024

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Tel qu'exigé par la Loi, à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, chaque année, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année précédente.

Au cours de l'année 2024, nous avons réalisé plusieurs projets et nous en avons avancé plusieurs autres. Nous avons poursuivi nos liens avec les organismes, partenaires et promoteurs. La synergie instaurée s'est maintenue quant au développement du territoire et nous travaillons très fort sur les questions de l'eau potable et des eaux usées. Ces enjeux sont les plus importants pour la stabilité en desserte pour nos citoyens, ainsi que pour permettre d'autoriser de nouveaux développements et d'équilibrer l'enveloppe fiscale pour les prochaines années. Le gouvernement a ajouté encore cette année de nouvelles obligations, ce qui fait en sorte de toujours devoir se réajuster pour y répondre.

Le conseil municipal a poursuivi sa mission avec ardeur et volonté pour traiter les dossiers avec une conscience de minimiser les coûts et les délais, malgré les cadres stricts qui nous sont prescrits et également malgré plusieurs augmentations qui sont hors de notre contrôle. Nous devons notamment ajuster nos projets et services en fonction des coûts pour les produits de base, par exemple, les produits de traitement d'eau potable et des eaux usées et les coûts d'asphaltage, mais aussi pour les organismes externes dont la Municipalité a l'obligation de contribuer, par exemple la MRC des Maskoutains, la RIAM et la Sûreté du Québec.

À la fin de l'année 2024, le conseil a travaillé très fort sur le budget 2025, dans le contexte économique actuel qui est difficile pour tous. Il l'a étudié en profondeur, il a fait des choix et exceptionnellement pour cette année, il a réussi à abaisser les taxes de l'année 2025 pour donner un peu d'air aux citoyens.

Suite à la fin de la construction de l'usine, le conseil a procédé au Règlement d'emprunt pour le paiement sur 20 ans de cette infrastructure, et rappelle que nous avons reçu une subvention du MAMH pour une partie de ces travaux par le biais du programme PRIMEAU. Les travaux pour la recherche d'eau potable, les démarches et la mise en place du nouveau puits PE-7 en 2024 n'ont nécessité aucun emprunt.

Le conseil poursuit dans sa même vision de faire des choix réfléchis pour assurer un avenir prospère et harmonieux à ses citoyens, dans un environnement sain et permettant son épanouissement. Également, il veille à améliorer les performances et à réduire les frais internes, de sous-traitance et de contrats externes.

En résumé, le conseil s'est affairé à travailler en équipe pour le bien de la Municipalité et de la population, toujours avec l'intention d'assurer d'une saine gestion et établir une cohérence dans toutes les décisions, les réalisations et le rôle de chacun, en étroite collaboration avec la direction générale et toute l'équipe municipale.



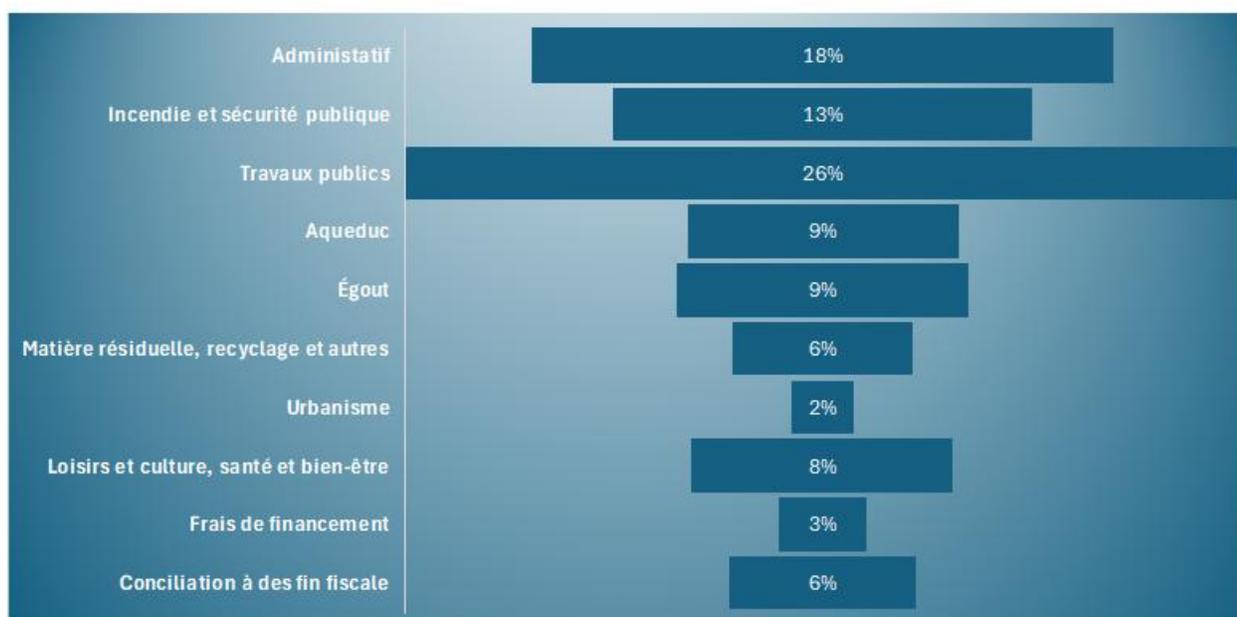
Je tiens à mentionner un merci tout spécial à mes collègues du conseil, Martin Doucet, Pierre Paré, Hélène Dufault, Robert Chevrier, Michel Daigle et Daniel Plante.

Les grandes lignes du rapport financier 2024 :

Revenus	4 715 837 \$
Charges	3 914 826 \$
Excédent de l'exercice financier 2024, après affectation	677 993 \$
Excédent accumulé au 31 décembre 2024	1 885 259 \$
Investissements 2024	1 046 005 \$
Dettes à long terme au 31 décembre 2024	2 264 201 \$

Il est à noter qu'au surplus de l'année courante de 2024, plusieurs montants ont été perçus pour des travaux qui seront réalisés en 2025. De ce surplus, un montant d'environ 256 235 \$ est à l'aqueduc et un montant d'environ 78 817 \$ est à l'égout. Les sommes perçus pour des projets particuliers pour l'année 2025, ont été affectées pour ne pas être perçues aux taxes en 2025.

À titre indicatif pour l'année 2024, voici un graphique représentant les dépenses de la Municipalité :



Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au 31 décembre 2024. Il indique les résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets, de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour cet exercice, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par ailleurs, tel que mentionné à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici le détail de la rémunération versée pour l'année 2024 :

Rémunération annuelle du maire	15 800 \$
Allocation de dépenses du maire	7 900 \$
Rémunération annuelle des six conseillers	32 400 \$
Allocation de dépenses des six conseillers	16 200 \$
Rémunération annuelle du maire à la MRC	6 536 \$
Allocation de dépenses du maire à la MRC	3 268 \$
Rémunération annuelle du délégué à la Régie	803 \$
Allocation de dépenses du délégué à la Régie	402 \$

Les principales réalisations de 2024 :

Encore cette année, plusieurs accomplissements ont eu lieu et nous en sommes très fiers. C'est motivant de voir les réalisations qui ont été faites et celles qui sont en cours. Sainte-Hélène-de-Bagot est une municipalité pleine de potentiel à tous les égards et c'est un plaisir et une fierté de pouvoir développer des services et des projets pour le bien-être de tous, que ce soit au niveau des loisirs, des services essentiels et de la sécurité des citoyens, ainsi que de pouvoir offrir des infrastructures de qualité. Nous avons aussi le bonheur de pouvoir collaborer et participer aux actions du milieu avec les différents collaborateurs et la population.

Je tiens également à exprimer un merci particulier aux bénévoles, qui se sont impliqués en 2024. Plusieurs ne sont pas sur les photos, mais beaucoup de gens de notre communauté se sont impliqués à différents aspects pour permettre à notre village d'en offrir plus à la population. Une des forces majeures à Sainte-Hélène, c'est le sentiment d'appartenance des citoyens qui s'impliquent pour rendre la vie meilleure.

Une autre nouveauté cette année. Des citoyens bénévoles ont porté main forte à l'équipe des travaux publics en faisant plus d'entretien et d'arrosage de la patinoire pour le bonheur de tous. Merci beaucoup!



Photos de la soirée reconnaissance des bénévoles 2024.

Résumé de quelques dossiers de 2024 :

Je vous présente quelques dossiers sur lesquels nous avons travaillé ou collaboré cette année. Je vous rappelle que vous pouvez suivre tout ce qui se passe dans la Municipalité à partir des multiples informations sur le site Internet, que ce soit les procès-verbaux, les règlements et avis publics et toutes les informations nécessaires au niveau municipal. Vous avez aussi la possibilité de suivre les actualités et nouvelles à la lecture du Bagotier ou par l'infolettre et le Facebook municipal. Voici quelques exemples des réalisations de l'année 2024 :

Eaux :

- Obtention des autorisations pour le puits PE-7, le puits d'appoint, les membranaires et les modifications à l'usine de filtration par le ministère de l'Environnement en septembre 2024. Par la suite, l'équipe des travaux publics a procédé à la mise en place et dès le début décembre, tout était fonctionnel, diminuant ainsi notre vulnérabilité au niveau de notre capacité de desserte en eau potable.
- Pendant l'année 2024, il y a eu la poursuite des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration, qui a été terminée à la fin de l'année. La Municipalité a pu bénéficier d'une subvention par le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour une partie des travaux et le reste des dépenses sera payé par le Règlement d'emprunt numéro 587-2022.
- Pour assurer une bonne gestion dans le traitement des eaux usées, des interventions ont été faites en lien avec les eaux parasitaires. Les têtes de regards sanitaires ont été changées et des réparations ont été faites dans les regards qui avaient des fissures.
- La Municipalité a fait l'acquisition d'un terrain avec un lac en 2024.

En 2025, nous entreprendrons les démarches de recherche en eau et de financement pour ce projet. À ce stade-ci, il y a trop d'inconnu pour s'avancer dans les nouvelles, mais nous avons bon espoir. Ce projet est de longue haleine, mais toute possibilité mérite d'être étudiée et analysée avec soin pour augmenter notre capacité en eau potable.



- Nous avons adopté le Plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP). Pour le processus, nous avons été assistés d'un hydrogéologue. Ce plan, qui sera mis en place par notre personnel, nous permettra de mieux protéger notre eau potable et aussi de pouvoir accéder à certaines subventions.

Voirie :

- La Municipalité a fait des travaux d'asphaltage dans différents chemins municipaux en rapiécage, ainsi que sur la rue Paul-Lussier, secteur industriel. Elle a également effectué une grande partie de resurfacement de la 4^e Avenue. La Municipalité a reçu une partie de financement par le biais du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports du Québec (MTQ), volet Entretien des routes locales.



- En concordance avec l'achalandage dans le secteur de l'école et du CPE, le conseil a érigé un nouveau stationnement municipal à l'intersection de la 4^e Avenue et de la 2^e Rue, au coin de l'église pour permettre un nombre plus adéquat de places. De plus, un passage piéton a été fait au coin de cette rue pour sécuriser le passage des enfants qui traversent à cet endroit lorsque les parents les débarquent au stationnement.

Incendie :

- La Municipalité, selon la réglementation en vigueur, a approuvé que chaque employé du Service incendie puisse faire la mise en place de l'installation d'un gyrophare vert sur leur véhicule personnel, permettant d'être plus sécuritaire et rapide pour se rendre sur les lieux ou en caserne lors d'urgences. Cette mesure est en vigueur depuis juin dernier.
- La Municipalité a autorisé la poursuite du programme des petits pompiers. Les pompiers donnent du temps bénévolement pour ce programme, qui permet à des jeunes de 6^e année de pouvoir se familiariser avec plusieurs concepts de protection contre l'incendie et pour la protection des personnes et des biens.



- La Municipalité a aussi travaillé à la mise en place d'ententes sur divers aspects en incendie, tels que pour des services spécialisés, formations avec d'autres municipalités, et voir à agrandir les ententes d'entraide, en plus d'avoir fait l'acquisition de pinces de désincarcération.
- La Municipalité a mis à jour et publié sur son site Internet le Guide du citoyen en prévention incendie en français, mais aussi en version espagnole.

Vie sociale, loisirs et culture :

- En 2024, nous avons poursuivi l'aménagement du parc au bout de la rue Principale, aussi accessible par la rue Paul-Lussier. La Municipalité a fait la conception de la phase 2, par la construction et l'installation du matériel urbain ainsi que l'installation des lampadaires et autres accommodations, en plus de faire la plantation de différents types d'arbres et d'arbustes semi-matures. Nous avons reçu l'aide financière de la MRC par les programmes FDR, au montant de 20 000 \$ et PAFE, au montant de 18 848 \$, ainsi qu'un don du CN, au montant de 16 500 \$. En 2025, nous entreprendrons la dernière phase de développement.
- Honorés, nous avons reçu en fin d'année le prix Roger Cyr. Ce prix mérite est remis à une municipalité au Canada chaque année. Ce fut à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot en 2024 d'être remerciée pour sa sensibilisation à la sécurité ferroviaire et sa grande collaboration avec le CN et Gareautrain.

Citation :

« Chez Opération Gareautrain Canada, nous voulons arriver à zéro : zéro incident ferroviaire, zéro décès et blessure, zéro collision aux passages à niveau et zéro intrusion. Nous ne pouvons arriver à zéro qu'avec de solides partenaires, car la sécurité ferroviaire est une responsabilité partagée, et tout le monde a un rôle à jouer. Les lauréats de nos Prix Roger Cyr représentent ce qu'il y a de mieux pour rassembler les gens de manière constructive afin d'obtenir des résultats et de sauver des vies. » Chris Day, directeur national par intérim, Opération Gareautrain Canada.



- Encore en 2024, nous avons réussi à renouveler notre entente avec le CISSME pour recevoir la vaccination antigrippale directement ici à Sainte-Hélène, pour notre communauté.

- La Politique de la famille et son plan d'action pour les années 2024-2029 a été monté par un comité spécial qui a travaillé à ce projet en 2024, adopté en fin d'année. Il a été décidé que le lancement officiel serait fait en 2025. Cependant, la Politique est en vigueur et disponible sur le site Internet.
- La Municipalité, en partenariat avec la MRC des Maskoutains, a tenu en 2024, une édition des Matinées gourmandes, spécial Halloween. Ce fut un succès avec beaucoup de participants et encore plus de sourires. Voici quelques photos de l'évènement.



- En juin 2024, la Municipalité a procédé au lancement de son dépliant patrimonial, mis à jour grâce à une subvention en patrimoine de la MRC des Maskoutains. Lors de ce même évènement, nous avons aussi fait le lancement officiel de la Politique et le plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA), qui avait été élaborée en 2023. Voici quelques photos de l'évènement :



- Puisque les espaces d'entreposage dans le chalet des loisirs étaient restreints, la Municipalité a construit un cabanon d'entreposage à côté de celui-ci, afin de classer et conserver les différents équipements et accessoires et ainsi leur assurer une durée de vie plus longue.
- En continuité avec le chalet des loisirs, un partenariat a été fait avec la FADOQ pour munir cet espace de rassemblement d'un lave-vaisselle commercial, diminuant ainsi l'utilisation de la vaisselle jetable et aidant au respect de l'environnement.

Administration et réglementation :

- Afin de répondre aux nombreuses obligations, la Municipalité a préparé et adopté les documents suivants, soit :
 - Dix règlements adoptés en 2024. Tous les règlements de la Municipalité peuvent facilement être consultés sur notre site Internet www.sainte-helenedebagot.com, à la section *Administration municipale*, puis à l'onglet *Règlements municipaux*.
 - La Politique sur l'accès aux documents de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot sur la protection des renseignements personnels.
 - Directive relative à l'utilisation de la langue française.



- Suite à la signature du bail emphytéotique pour le terrain cédé sans frais au CPE-BC Plus Grand que Nature, celui-ci a ouvert ses portes officiellement le 27 novembre 2024.

Le CPE accueille 60 enfants avec des places subventionnées, dont des places sont réservées pour les 18 mois et moins.

- Garderie en communauté – La Municipalité a pris entente pour une location à taux plus bas pour le 2^e étage du presbytère, pour la mise en place d'une garderie en communauté, qui accueille 12 enfants avec des places subventionnées.
- Bibliothèque – Sous-sol – Implantation d'une politique d'adhésion et de retard de la bibliothèque municipale. Également, la Municipalité a procédé à quelques rénovations des lieux qui se poursuivront au cours de l'année 2025.

Le presbytère :



- FADOQ – Rez-de-chaussée – Poursuite du prêt de l'étage principal à la FADOQ en 2024, pour différentes activités organisées par ceux-ci pour la clientèle visée et poursuite du projet de jardinage à côté du presbytère.



- Les membres du CCU ont eu une nouveauté en 2024, par l'implantation d'une formation obligatoire, qu'ils ont tous suivis.

Photo du CCU avril 2025 : Sarah Leduc, Gaétan Plante, Réjean Rajotte, Michel Daigle, Danielle Pitre, Jonathan Hamel, Pierre Paré. Absente sur la photo Hélène Dufault.



- Remplacement du gazebo au parc des loisirs, tout neuf pour les citoyens du village et aussi utilisé par les enfants de l'école.
- Poursuite de la collaboration avec la Fabrique concernant l'avenir de l'Église de Sainte-Hélène.



- Au niveau du personnel, les changements cette année ont été faits au niveau de l'équipe des travaux publics, soit la nomination de monsieur Charles Gaucher à titre de directeur, ainsi que l'embauche de deux journaliers, messieurs Bernard Sammut et Daven Archambault.



L'équipe municipale à la fin de l'année 2024 était composée des ressources suivantes :

Administratif : Micheline Martel, directrice générale, Lucie Chevrier, directrice générale adjointe, Raymond Lessard, inspecteur en bâtiment, Brigitte Gendron, technicienne administrative, Martine Lupien, adjointe administrative, Olivia Bourque, coordonnatrice aux loisirs et Sylvie Vanasse, technicienne en gestion documentaire.

Travaux publics : Charles Gaucher, directeur, Marc Durocher, opérateur en eaux et à la voirie, ainsi que Daven Archambault et Bernard Sammut, journaliers.

Service incendie : Francis Rajotte, directeur, David Lebel, directeur adjoint, Réjean Brouillard et Daniel Plante, capitaines, Hugo Lapierre et Olivier Bourque, lieutenants, ainsi que Roger Jr Paquette-Althot, Pascal Martin, William Charpentier, Maxime Girard, Pier-Luc Martin, Dany Laliberté, Maxime Larose, Dave Desrochers Olivier St-Georges-Gallant, pompiers, de même qu'Amélie Côté-Lambert et Jérémie Caron, préventionnistes et pompiers.

En conclusion, je confirme qu'ensemble, votre conseil municipal ainsi que les gestionnaires municipaux et toute l'équipe ont démontré une attention particulière dans l'administration des fonds publics, de façon à réaliser les projets, les services et les travaux, tout en permettant de maintenir la bonne santé financière de la Municipalité.

Encore cette année, je vous remercie de votre confiance. C'est un honneur pour moi de représenter notre Municipalité.

Rejean Rajotte
Réjean Rajotte, maire



Ce rapport a été déposé à la séance du 6 mai 2025, ensuite diffusé dans le journal Le Bagotier et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com.